

M.
 Le vingt six du mois d'octobre de l'an mil
 sept cent soixante treize apres la publication
 de trois bans de mariage fait dans cette eglise
 par trois dimanches consecutives a la messe
 paroissiale et par deux dimanches et une feste
 consecutives fait aussi a la messe paroissiale de
 la paroisse de delivre d'ocese de boulogne
 entre jean jacques hilmoine fils d'enore vivant
 jacques alexandre et de feu marie angelique
 du sautois, et veufue de feu jeanne therese
 tauerneis d'une part, et marie coroline poulin
 fille de feu charles, et de feu antoinette blongy
 et veufue de feu louis joseph sterin de cette
 paroisse d'autre part, et n'ayant reconnu aucun
 empchement a leur future mariage, je eue
 soussigné les ay lie et conjoints par la benediction
 du sacre lien du sacrement de mariage furent
 present au dit mariage jacque alexandre
 hilmoine pere du mariant, jacques louis hilmoine
 frere du mariant jean baptiste caloin beaufrere
 nicolas francois chevet cousin du mariant qui
 ont tous signés et avec moy, le jour, mois, et
 an que dessus ayant tous scauoir ecire de ce
 interpellés mais la mariente a mit sa marque
 ordinaire ayant declare ne scauoir ecire de ce
 interpellé.

J. S. hilmoine
 J. S. caloin
 N. F. chevet
 M. Kindt curé de
 sautois

M.1773.10.26

le vingt six du mois d'octobre de l'an mil
sept cent soixante treize apres la publication
de trois bans de mariage fait dans cette eglise
par trois dimanches consecutives a la messe
paroissiale et par deux dimanches et une fete
consecutives fait aussi a la messe paroissiale de
la paroisse de deletre diocese de boulogne
entre jean jacques hilmoine fils d'encore vivant
jacques alexandre et de feu marie angelique
dusautoir , et veufve de feu jeanne therese
tavernier d'une part ; et marie caroline poulin
fille de feu charles, et de feu antoinete blangy,
et veufve de feu louis joseph sterin de cette
paroisse d'autre part, et n'ayans reconnu aucun
empchement a leur future mariage , je curé
soussigné les ay lié et conjoins par la benediction
du sacré lien du sacrement de mariage furent
present au dit mariage jacque alexandre
hilmoine pere du mariant , jacques louis hilmoine
frere du mariant , jean baptiste caloin beau frere
nicolas francois cleuet cousin du mariant qui
ont tous signés cet avec moy, le jour , mois , et
an que dessus ayant tous scavoir ecrire de ce
interpellés mais la mariante a mit sa marque
ordinaire ayant declaré ne scavoir ecrire de ce
interpellé *j : j : hilmoine*
marque + de marie caroline poulin *j a : hilmoine*
j l moine j. B .Caloin A.f.b.Kindt curé de
n f cleuet Vizernes